



Plan national d'actions en faveur
de la Cistude d'Europe

LA CISTUDE D'EUROPE ET LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Version 2.01 - Décembre 2024
doi.org/10.48716/FTCistude-1



Tortues exotiques, écrevisses américaines, jussies ... toutes ces espèces exotiques déstabilisent le milieu pouvant entraîner des modifications importantes dans les écosystèmes et fragiliser les populations de Cistude d'Europe.

Les tortues exotiques

Problématique

La plupart des tortues concernées sont des espèces américaines (Tortue de Floride *Trachemys scripta* ou encore Tortue serpentine *Chelydra serpentina*) et asiatiques (Trionyx de Chine *Pelodiscus sinensis*, Émyde à cou rayé *Mauremys sinensis*...). Introduites par des particuliers ou échappées de captivité, ces tortues ont plusieurs impacts potentiels sur les cistudes : introduction de pathogènes et parasites, éventuelle concurrence alimentaire ou encore compétition dans l'utilisation des biotopes. Les impacts réels de ces espèces restent toutefois difficilement mesurables en l'absence d'un nombre suffisant d'études sur le sujet en milieu naturel.

Contexte législatif

Les importations de *Trachemys scripta elegans* (la plus commune des tortues dites de « Floride ») ont stoppé en 1997 vers l'Europe. L'espèce est désormais inscrite sur la liste des espèces exotiques envahissantes les plus préoccupantes pour l'UE, en application du règlement n°1143/2014.

En France, l'arrêté du 14 février 2018 interdit, sur le territoire, l'introduction dans le milieu naturel, la détention, le transport, la vente, l'achat des genres suivants : *Chrysemys*, *Clemmys*, *Graptemys*, *Pseudemys*, *Trachemys*.

La détention de ces espèces reste néanmoins possible et strictement réglementée par l'arrêté du 8 octobre 2018 fixant les règles générales de détention d'animaux d'espèces non domestiques.

Une nouvelle liste d'espèces autorisées à la détention en tant qu'animaux de compagnie, dont les espèces exotiques envahissantes feront partie, sera publiée prochainement dans le cadre de la loi du 30 novembre 2021 sur la maltraitance animale. La législation évolue régulièrement et le plus simple reste de se rapprocher des autorités compétentes pour obtenir ces informations ou de consulter le site du [Centre de ressources sur les EEE](#).

Méthodes de régulation

Dans le cas d'une présence avérée de tortues exotiques, plusieurs méthodes de gestion sont aujourd'hui pratiquées :

- le piégeage et le transfert des animaux vers des centres capacitaires ;
- le tir sélectif avec arme adaptée (sous réserve d'autorisation par arrêté préfectoral nominatif) impliquant que le tireur soit rigoureusement formé et capable de faire la différence entre les espèces exotiques et les espèces autochtones ;
- la non intervention, lorsque la lutte n'est pas possible (très forte densité) ;
- l'euthanasie, pratiquée par des vétérinaires compétents.

Dans tous les cas, n'agissez pas seul ! Le mieux est de prendre contact avec les agents de l'Office français de la biodiversité, qui se chargeront de mener les actions de gestion nécessaires.

En parallèle de ces actions, il reste nécessaire de continuer le travail amorcé sur la législation et les potentielles espèces exotiques envahissantes encore disponibles dans le commerce. Enfin, l'information et la sensibilisation du public sont fondamentales pour enrayer le phénomène de relâchés sauvages.



Quelles précautions prendre vis-à-vis de la Cistude d'Europe ?

Il est essentiel de faire appel à des structures expérimentées pour mener à bien les actions de gestion listées. En effet, la capture de tortues exotiques n'empêche pas la capture involontaire de cistudes, et engendre une perturbation plus ou moins fréquente du milieu où l'espèce exotique est détectée.

Les écrevisses américaines

Problématique

Les écrevisses américaines pourraient prédateur les jeunes cistudes, surtout en l'absence d'une végétation suffisamment dense.

Leur forte capacité de colonisation et leur dynamique de population excluent la possibilité de les éliminer totalement une fois installées dans un milieu donné. Leur régulation reste cependant souhaitable quand elle est possible à mettre en œuvre.

Contexte législatif

En France, toutes les espèces d'écrevisses allochtones, essentiellement originaires des États-Unis, sont listées sur les annexes de l'arrêté du 14 février 2018 qui interdit, sur le territoire, l'introduction dans le milieu naturel, la détention, le transport, la vente et l'achat de ces espèces.

Méthodes de régulation

La régulation des écrevisses exotiques passe par la mise en place de capture par nasses. Cette régulation peut être réalisée à l'occasion d'études portant sur la cistude ou mise en place de façon plus régulière.

Dans le cadre d'une régulation spécifique de l'espèce, il convient d'utiliser des pièges adaptés dans lesquels la cistude ne risque pas de pénétrer ni de se noyer.

Quelles précautions prendre vis-à-vis de la Cistude d'Europe ?

Tout comme pour la capture de tortues exotiques, le piégeage des écrevisses exotiques peut engendrer des captures accidentelles de cistudes. L'utilisation de pièges avec flotteurs (bouteilles...) permettant aux cistudes de respirer est à favoriser. L'usage de petites nasses et/ou l'ajout d'un anneau 5 à 7 cm de diamètre sur les nasses sont par ailleurs conseillés.

Les espèces végétales aquatiques



Les jussies

Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*) et Jussie rampante (*Ludwigia peploides*)

Le développement prolifique de la jussie en herbiers très denses envahit rapidement les plans d'eau et perturbe leur équilibre écologique. Non contenue, sa prolifération réduit la concentration en oxygène de l'eau, entraîne un recul des autres populations animales et végétales et modifie l'écoulement de l'eau provoquant ainsi le comblement par sédimentation.

Le Baccharis ou Sénéçon en arbre

(*Baccharis halimifolia*)

Espèce pionnière vivant dans les zones humides et les marais littoraux, il se développe dans de nombreux types de sols et présente une bonne tolérance au sel, au froid et à la sécheresse. Le Baccharis est une plante très compétitive qui forme des fourrés très denses qui étouffent la végétation, entraînant la disparition des milieux naturels et des espèces locales (végétales et animales).



Objectifs

- Éviter l'invasion du milieu
- Limiter l'expansion de ces plantes aboutissant à l'eutrophisation et l'atterrissement du milieu.

Quelles précautions prendre vis-à-vis de la Cistude d'Europe ?

- Proscrire le traitement chimique, de même que l'introduction de carpes herbivores (carpe chinoise de type Amour blanc).
- Privilégier l'arrachage manuel : le faucardage mécanique ne doit pas être envisagé de façon systématique et à grande échelle.
- En cas d'intervention mécanique : exclure la période de pic d'activité de l'espèce (entre mars et juillet), conserver si possible les herbiers autochtones, utiliser des engins de type pelleuse avec godet depuis la berge, ou de barge flottante.
- Ne pas stocker la végétation sur la rive, exporter la matière après vérification de l'absence de cistudes.
- Utiliser les filières de recyclage de matières organiques ou le brûlage pour de petites quantités.
- Éviter le plus possible l'enfouissement et isoler les plantes loin de tout milieu aquatique.
- Si un barrage est installé pour empêcher la dissémination des boutures :
 - éviter la période d'activité de la cistude (printemps – été) pour l'installation du filet,
 - utiliser un maillage adapté pour éviter toute mortalité (maillage fin de quelques centimètres),
 - visiter le filet tous les jours.



Exemple arrachage manuel 2024 :

<https://veille-eau.com/videos/gestion-de-la-jussie-par-arrachage-mecanique-et-manuel-sur-la-vienne>

POUR ALLER PLUS LOIN

Centre de ressources espèces exotiques envahissantes, Freudenreich M. 2023 – Des tortues exotiques présentes en France. <https://especes-exotiques-envahissantes.fr/des-tortues-exotiques-en-france/>

Coignet A., Sarat E. (2018). Gestion de l'Écrevisse de Louisiane au sein du Parc naturel régional de la Brenne. Parc naturel régional de la Brenne et Comité français de l'UICN. 6pp.

Priol P. (2009). Guide technique pour la conservation de la Cistude d'Europe en Aquitaine. Cistude Nature, 166pp.

UICN Comité français & Office français de la biodiversité (2023). La réglementation relative aux espèces exotiques envahissantes. Panorama réglementaire. Centre de ressources Espèces exotiques envahissantes et Réseau Espèces exotiques envahissantes outre-mer. 86 ppp

Syndicat Mixte du Pays Médoc (2014). Les espèces exotiques envahissantes – 12pp.
<https://www.snpn.com/ecrevisses-exotiques-envahissantes-en-france/>

Maran, J. & Frétey, T. (2023) Les tortues terrestres et d'eau douce, autochtones et introduites, de France métropolitaine : état des connaissances et clé de détermination illustrée. *HERP me!*, 5: 1- 172.

Crédits photos :

Cistude d'Europe et Trachémyde écrite (page 1) : J. Mrocek

Cistude d'Europe (page 3) : M. Berroneau

Jussie à grandes fleurs (page 5) : A. Dutartre

Baccharis (page 5) : D. Lasne

Citation :

Société herpétologique de France (2024). La Cistude d'Europe et les espèces exotiques envahissantes. Fiche technique - Version 2.01. 7pp.

<https://doi.org/10.48716/FTCistude-1>

Cette fiche technique a été rédigée et mise à jour dans le cadre du PNA en faveur de la Cistude d'Europe, coordonné par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et animé par la Société herpétologique de France.

